

Le contrôle parental du risque de délinquance juvénile

Laurent Mucchielli *

L'actualité sociale et politique des années quatre-vingt-dix a vu se développer le thème de la « démission parentale » face à la délinquance juvénile. Ce second article (voir Recherches et Prévisions, 2000, n° 61) vise à clarifier le rôle de la famille dans la genèse et l'enracinement de la délinquance. S'appuyant sur le dépouillement des recherches empiriques menées ces quinze dernières années, l'auteur estime que, sauf dans une minorité de cas liés à une reproduction intergénérationnelle de la violence (ou de pratiques délinquantes) et caractérisés souvent par des manifestations infantiles précoces, la famille ne joue pas un rôle direct dans l'apparition de la délinquance. La plupart du temps, la délinquance apparaît à la préadolescence ou à l'adolescence, en liaison avec un contexte psychosocial spécifique (la relégation sociale et spatiale, la marginalisation scolaire, la perception du racisme), et sous l'influence directe des groupes de pairs. Dans cette situation, face au risque de renforcement de la délinquance, la famille joue un rôle de prévention et de contrôle. Toutefois, il arrive que les parents – notamment le père – ne soient pas en mesure de jouer efficacement ce rôle en raison d'une situation de précarité économique et de repli social qui dégrade l'ensemble des relations familiales et discrédite le discours normatif des parents.

* Chargé de recherches au CNRS (CESDIP). Cet article s'appuie sur les résultats d'un rapport réalisé pour la CNAF « Familles et délinquances. Un bilan pluridisciplinaire des recherches francophones et anglophone », juin 2000. L'auteur remercie Karine Mucchielli et Caroline Mucchielli qui l'ont beaucoup aidé dans la recherche bibliographique.

Par-delà les infinies variantes qui peuvent caractériser les histoires individuelles, la recherche en criminologie converge, aujourd'hui, vers le constat qu'il existe *grosso modo* deux grands types de biographies délinquantes – « *two different routes to delinquency* », deux chemins vers la délinquance comme disent les Américains – même s'il subsiste des différences de conceptualisation selon les auteurs (Patterson *et alii*, 1989 ; Loeber et LeBlanc, 1990 ; Moffitt, 1993 ; Simons *et alii*, 1994). Le premier type, quantitativement très minoritaire, est celui de l'individu dont le comportement déviant (notamment exagérément agressif) a été généralement repéré dès la petite enfance, et qui cumulera souvent les signalements et

les renvois institutionnels à divers moments de sa vie. Ce type de parcours délinquant est fondamentalement lié à un fonctionnement familial pathologique ou à un apprentissage familial direct de la délinquance. Le deuxième type, de loin le plus répandu, est celui de l'individu dont le comportement délinquant ne se signale qu'à la préadolescence ou même à l'adolescence, et qui ne s'engagera que rarement dans une carrière délinquante durable. Ce type de parcours délinquant ne suppose aucun dysfonctionnement familial particulier, à l'exception de la difficulté d'exercice du contrôle familial.

La place de la famille dans la genèse de la délinquance ne se limite donc pas à un rôle

producteur direct. De façon générale, ce rôle ne s'arrête pas à la mise en place des processus affectifs et éducatifs de base, il se poursuit ensuite dans l'encadrement et le contrôle de l'évolution de l'enfant. Cette fonction est importante. La préadolescence constitue, en effet, un moment particulièrement sensible du point de vue du risque d'entrée dans la délinquance, en particulier dans certains contextes sociaux. Toutefois, le bon fonctionnement de ce contrôle parental dépend lui-même de conditions qui peuvent échapper aux parents eux-mêmes. C'est donc tout un ensemble de facteurs qu'il faut tenter de relier entre eux afin de ne pas trahir la complexité du phénomène.

Un phénomène qui apparaît à la préadolescence

Une grande majorité des futurs délinquants ne commence à commettre des actes illicites qu'à partir de la préadolescence. De façon approximative (il existe des nuances selon les pays, les catégories d'infractions et les méthodologies des études), le phénomène apparaît vers l'âge de 8-10 ans environ, s'accélère vers 12-13 ans, se maintient (voire atteint un nouveau pic) jusqu'au milieu de l'adolescence (15-16 ans) puis décroît fortement par la suite, pour disparaître presque complètement passé le milieu de la trentaine (Blumstein et alii, 1986 ; Farrington, 1986 b ; LeBlanc et Fréchette, 1988). Par exemple, dans ses échantillons québécois, M. LeBlanc (1995) trouve qu'environ 10 % des jeunes poursuivis par la justice avaient commis leur premier délit avant l'âge de 7 ans, environ 40 % ont commencé entre 7 ans et 11 ans, et plus de 40 % d'entre eux ont commencé entre 12 ans et 15 ans. L'âge moyen d'apparition de la délinquance est ici à peu près 11 ans.

En outre, lorsqu'elle ne rencontre aucun obstacle, la délinquance commencée dans la première période sensible (avant l'âge de 12 ans) semble suivre un processus continu d'aggravation non seulement quantitative mais aussi qualitative, passant de « menus larcins » au vol à l'étalage et au vandalisme,

puis au vol simple, aux désordres publics, au vol avec effraction et au vol d'une personne. Enfin, quatre types de délits constituent un enracinement dans la carrière délinquante : le commerce des drogues, le vol d'un véhicule à moteur, le vol grave et l'attaque d'une personne. Cette présentation illustre les possibilités d'aggravation de la délinquance en fonction de l'âge. Cependant, ainsi que le reconnaît l'auteur, elle ne doit pas donner l'idée que les délinquants suivent nécessairement un parcours tracé d'avance et franchissent toutes les étapes pour finir trafiquants de drogues et meurtriers. Ceci ne concerne qu'une toute petite minorité d'adolescents qui font progressivement de la délinquance leur style de vie.

Quels sont donc les facteurs qui contribuent à stopper ou, au contraire, à encourager ce développement de l'activité délinquante ? C'est le point qu'il faut éclaircir, en s'appuyant sur une grille de lecture globale du développement psychologique de l'enfant et de la place qu'y prennent tant la famille que les autres sources de socialisation. En l'espèce, la grille d'analyse psychanalytique (qui focalise sur le développement affectif et sexuel en relation aux seuls parents) semble beaucoup trop réductrice. La grille d'analyse piagetienne (centrée sur le développement cognitif et moral de l'enfant de façon encore trop indépendante du contexte social) est déjà plus large, mais ne constitue pas encore un modèle clairement psychosociologique.

Socialisation de l'enfant : la famille n'est plus le seul milieu social impliqué

Si la famille est incontestablement le premier milieu socialisateur de l'enfant, la source de son identité, de sa perception du monde et de ses comportements, rapidement elle n'est plus le seul milieu social impliqué, ni même toujours le plus déterminant. Ce constat est bien connu en psychologie de l'enfant comme en psychologie sociale. On peut d'abord définir la socialisation comme « le processus par lequel le nourrisson devient

"progressivement" un être social, par le double jeu de l'intériorisation (de valeurs, de normes et de schémas d'actions) et de l'accès à de multiples systèmes d'interaction (interlocution, intersubjectivité, coopération) » (Malewska-Peyre et Tap, 1991). Pour emprunter la terminologie du psychosociologue Pierre Tap (1988, 1991), on peut décomposer ce processus de socialisation de l'enfant en trois grandes étapes schématiques (dont la chronologie est variable et qui pourrait être décomposée en nombreuses sous-catégories, mais qui indiquent bien un cheminement psychologique d'ensemble, ce qui fournit un cadre de réflexion global) :

- la phase d'« *individuation primaire* » correspond aux trois premières années de la vie. L'enfant passe par les étapes de la fusion émotionnelle, puis de la prise de conscience de son corps, de l'imitation et, enfin, de l'affirmation de soi dans la jalousie, la possessivité ou encore l'opposition. Il met en place ses identifications fondamentales, développe ses capacités linguistiques et intellectuelles, prend conscience de lui-même et des autres à travers les interactions familiales ;

- la phase d'« *identification catégorielle* » court de la sortie de la petite enfance jusqu'à la fin de l'adolescence. Elle se caractérise par l'ouverture hors du petit monde familial, la prise en charge de nouveaux rôles (principalement dans le système scolaire), l'entrée en compétition avec des pairs (à l'école, au sport et dans les autres loisirs), la confrontation et l'appartenance à des catégories sociales nouvelles (liées à la perception de sa famille, aux éventuels stigmates physiques, à l'habitat, à la catégorie sociale, etc.). Le jeune intériorise alors des identités sociales, plus ou moins cohérentes, qui définissent des rôles et des attitudes ;

- la phase de l'« *identification personnalisante* » constitue l'entrée psychologique dans la maturité adulte. A partir de l'adolescence, des transformations physiques et psychologiques entraînent un nouveau développement de la conscience de soi. Ces transformations liées à la puberté,

le développement de l'intelligence formelle, la confrontation à la question de l'avenir au sortir de la prise en charge familiale et scolaire, etc., participent à l'entrée dans une période de crise d'identité. C'est la fameuse « crise d'adolescence ». Celle-ci se résout et permet l'entrée véritable dans la maturité psychologique adulte, lorsque l'individu parvient à se fabriquer une identification à un projet personnel adapté au réel (ce qui ne signifie pas que cette identification sera dès lors fixée une fois pour toutes).

On comprend mieux, à l'aide d'une perspective de développement globale de ce genre, pourquoi la délinquance peut commencer assez massivement dès l'âge de 8 ans environ. A cet âge, l'enfant sort de la dépendance directe et presque exclusive à ses parents dans la définition de lui-même, dans la construction de son identité. Les pairs, l'école et, plus largement, la perception globale de la société et de son avenir apparaissent alors comme des dimensions essentielles dans l'évolution de son comportement.

L'influence des groupes de pairs est très importante

L'influence des groupes de pairs sur les enfants et les adolescents est très importante. Par exemple, des chercheurs américains ont pu montrer que le fait d'appartenir à une bande nombreuse de copains a une influence sur le développement de l'intelligence, sur les performances scolaires ou encore sur l'entrée dans la sexualité (Brooks-Gunn *et alii*, 1993). Pour revenir à notre sujet, de tous les facteurs directs de la délinquance, l'influence des pairs est sans doute celle sur laquelle la recherche en criminologie a le plus insisté ces vingt dernières années (Elliot *et alii*, 1985 ; Patterson et Dishion, 1985 ; Patterson, Reid et Dishion, 1992 ; Reiss, 1988 ; Reiss et Farrington, 1991 ; Hill *et alii*, 1999).

Si on détaille un peu ce rôle parfois décisif de l'imitation et de l'entraînement, il faut tout d'abord considérer que le groupe des

pairs peut être initialement formé par la fratrie : s'agissant des garçons, ce sont massivement les frères (et éventuellement les demi-frères). C'est un domaine de recherche sur lequel la psychologie de l'enfant est relativement peu avancée en France, sans doute en raison de la prégnance du modèle familial classique (la famille nucléaire) qui sous-tend largement la psychologie (surtout la théorie psychanalytique) et, plus largement, notre système de référence (Sullerot, 1997). Cette situation de fait est très dommageable car, comme l'écrit J. Devrillon (1996) : « *Frères et sœurs jouent sans doute un rôle majeur dans le développement du sujet. Selon l'importance de la fratrie, nous pouvons repérer des variantes dans la distribution des affects, le partage des émotions, la "gestion" des stress, mais aussi l'émergence de conduites de solidarité* ». Une psychologie complète et dynamique consisterait donc à étudier le rôle des fratries en interaction avec celui des parents, au sein du système familial.

Précisément, le rôle des fratries dans l'entrée et l'engagement durable dans la délinquance est solidement établi dans la criminologie américaine (Farrington *et alii*, 1996 ; Rowe et Farrington, 1997). Les résultats de ces recherches indiquent que, de façon générale, le pourcentage de mineurs délinquants est d'autant plus fort que le nombre des autres membres de la famille repérés comme délinquants est élevé (mais ceci s'étend aussi à la parentèle). Par ailleurs, l'influence des membres de la fratrie croît avec la taille de fratrie et, lorsqu'elles existent, les fratries délinquantes fournissent une contribution quantitativement très importante à la délinquance d'une zone géographique donnée.

Ne pas amalgamer groupes de pairs et bandes délinquantes

Il est également bien établi que les groupes de pairs exercent une influence majeure sur l'entrée dans la délinquance et sur le développement de l'activité délinquante à partir de la préadolescence. C'est pour la petite délinquance (petit vol, vandalisme)

et pour la consommation de drogues que le fait est le plus saillant (Elliott *et alii*, 1985 ; Bahr *et alii*, 1993).

Il importe toutefois de ne pas amalgamer groupes de pairs et bandes délinquantes organisées pour imaginer, là encore, un processus inexorable d'enfoncement dans la délinquance. Deux mises au point sont nécessaires.

Premièrement, les bandes délinquantes ne sont pas des substituts affectifs à la famille, contrairement à une idée qui remonte au célèbre ouvrage de F. Trasher (*The Gang*, 1927). Beaucoup plus que les facteurs familiaux, l'échec scolaire caractérise les membres des bandes par rapport aux autres jeunes du même âge et du même milieu (Lanctot et LeBlanc, 1996). Plus généralement, il ne faut pas mythifier les bandes qui apparaissent souvent comme des regroupements temporaires et aléatoires, sans grand rapport avec les gangs organisés qui se rencontrent à un âge plus tardif.

« Les groupes de pairs, c'est la "bande de copains" »

La récente recherche de David Lepoutre, dans la banlieue nord parisienne, le confirme également : « *La sociabilité adolescente de la culture des rues s'épanouit dans le cadre de groupes informels, sans hiérarchie ritualisée ni domination particulière, forme d'agrégation juvénile que l'on retrouve dans de nombreuses sociétés et qu'on appelle ici les "groupes de pairs". Le groupe de pairs, c'est simplement la "bande de copains" qui ont l'habitude de traîner ensemble, qui ont tissé des liens au fil du temps* » (Lepoutre, 1997).

Deuxièmement, certaines formes de petite délinquance et de violence participent depuis toujours à la socialisation entre pairs dans les milieux populaires et ne doivent donc pas nécessairement être considérées comme des formes d'associalité annonciatrices d'une carrière délinquante. Ce sont souvent des jeux et parfois des rites initiatiques ou des façons d'affirmer son courage avant même de devenir, éventuellement,

des sources de revenus ou d'acquisition de biens de consommation que leurs parents ne peuvent pas leur offrir. Les actes incriminés sont le vandalisme contre des bâtiments publics, les défis et outrages à personnes dépositaires de l'autorité publique (enseignants, policiers), les petits vols et les infractions au Code de la route qu'impliquent les prises de risque démonstratives ou simplement ludiques (Esterle-Hedibel, 1997).

On peut encore citer les observations de D. Lepoutre : « *Les activités des groupes de pairs prennent place dans les différentes plages de temps libre [...]. Les occupations consistent principalement à traîner, le plus souvent à pied, dans les rues de la cité, dans les allées d'immeubles, dans les couloirs du centre commercial, à fréquenter de façon nonchalante le centre culturel [...], [à jouer au ballon], à faire des prouesses à vélo, à vélomoteur, à moto, à lancer des pétards, à écouter de la musique, à voler dans les magasins ou dans les voitures, à se battre contre les groupes des cités voisines* » (Lepoutre, 1997).

La petite délinquance : une expérience banale

Une certaine petite délinquance est donc une expérience banale dans un contexte fait à la fois de désœuvrement, d'ennui, d'amusement, de défi et d'entraînement collectif : « *Une grande majorité des adolescents qui ont fait l'objet de nos observations a, à des degrés divers, l'expérience du chapardage, des larcins, de la "fauche", de la "choure", c'est-à-dire du vol à l'étalage, dans les épiceries, les magasins et les grandes surfaces du quartier, lesquelles sont d'ailleurs systématiquement gardées par des vigiles* » (Lepoutre, 1997). Reprenant les idées désormais classiques d'Howard Becker, D. Lepoutre conclut que la majorité des adolescents de la culture des rues entretiennent avec la déviance des rapports éphémères, liés surtout aux effets de conformisme et d'affirmation de soi au sein des groupes de pairs.

Des facteurs aggravants s'ajoutent pour le risque de délinquance, qui relèvent du

contexte social au sens large. En accord avec Lode Walgrave (1992), on a proposé de placer au centre de l'analyse des représentations des jeunes des quartiers défavorisés la notion de « *perception de son destin social* » tant il apparaît nécessaire de situer les logiques de comportements dans la totalité des représentations collectives et non simplement dans le déroulement des activités quotidiennes (Mucchielli, 1999).

La conscience de soi et de sa place dans la société se forme très tôt

La conscience de soi et de sa place dans la société se forme très tôt, dès que les premiers regards et les jugements extérieurs font comprendre à l'enfant qu'il appartient à un certain milieu social, qu'il vit dans un certain quartier et, pour beaucoup d'enfants des quartiers de relégation, qu'il a la peau d'une certaine couleur. Ceci invite à s'interroger sur l'ensemble de ces aspects de la construction sociale de l'identité individuelle et, en particulier, sur toutes les sources de développement d'une image négative de soi : l'habitat stigmatisé, la position économique inférieure, la dévalorisation croissante du travail ouvrier (Mauger, 1998), l'absence de confiance dans les autorités publiques et, « *last but not least* », la perception précoce du racisme à l'école, dans les loisirs, dans la recherche de l'emploi, dans le rapport aux policiers, etc. (Malewska-Peyre, 1982 ; Vinsonneau, 1996).

Il faut, en effet, souligner que les adolescents délinquants témoignent plus souvent que les autres de ce sentiment de dévalorisation de soi et que, « *dans des situations de blocage des possibilités sociales, la délinquance peut être considérée comme une stratégie revalorisante [...] une sortie de l'impasse, une possibilité de "paraître", de devenir quelqu'un* » (Malewska-Peyre, 1997). Les recherches menées sur le trafic de drogues dans les quartiers dits « sensibles » l'ont confirmé (voir encadré p. 8).

Dans ces contextes psychosociaux très défavorisés, la question qui se pose *in fine*

Les jeunes trafiquants dans les quartiers « sensibles »

« La plupart [de ces jeunes trafiquants] se présentent d'abord comme des victimes. Parce qu'ils habitent des quartiers dont les médias ne cessent de parler en termes négatifs, parce qu'ils acquièrent un sentiment d'injustice et de mépris dès leur scolarisation, parce que leurs démarches pour des offres d'emploi les renvoient au racisme dont ils se sentent partout et toujours victimes en tant qu'Arabes ou Noirs, parce qu'ils sont l'objet de contrôles d'identité et d'interventions de la police urbaine parfois musclées et spectaculaires, ceux que l'on appelle de façon indifférenciée les "jeunes des cités" sont confrontés à une expérience de la discrimination. Certes, cette catégorie est loin d'être homogène socialement. [...] Mais on ne peut nier que la force des discriminations produit une expérience commune ; elle conduit à l'inversion du stigmate qui d'imposé devient assumé. Ce qui fait que les situations sociales mentionnées peuvent devenir autant de justifications pour un certain nombre d'entre eux, ici d'arrêter l'école, de s'investir dans la délinquance, de jouer au "chat et à la souris" avec la police, là de ne plus chercher d'emplois stables. On comprend [...] l'impact culturel de la figure du dealer, exhibant les signes de sa réussite sociale à travers tout un système de signes et de codes [...]. Il s'agit peut-être moins de compenser les frustrations accumulées que de prendre une revanche par rapport à leur propre existence pour acquérir une place qui leur fait défaut ». Duprez D. et Kokoreff M., *Les mondes de la drogue. Usages et trafics dans les quartiers*, Paris, Odile Jacob, 2000.

est donc moins celle de la transgression initiale que celle de l'abandon ou, au contraire, du renforcement du style de vie menant aux transgressions. L'école jouerait ici un rôle décisif, d'abord en offrant ou non aux jeunes un cadre d'investissement intellectuel et affectif adapté, ensuite en opérant entre eux une sélection qui constitue, pour certains des intéressés, la première grande étape de la relégation sociale.

L'école : première grande étape de la relégation sociale

Or, non seulement l'école reproduit largement les inégalités sociales, mais elle présente aussi des disparités locales très fortes. L'enquête d'Eric Debarbieux (1996) montre bien que si certains établissements connaissent une bonne dynamique d'équipe du personnel éducatif ainsi qu'une grande attention pédagogique et un fort volontarisme d'ensemble, d'autres sont marqués, au contraire, par l'absence de solidarité entre les membres de l'encadrement et par un fort mépris des enseignants envers leurs élèves. Débordés par un chahut auquel ils n'ont pas été préparés et auquel ils réagissent par le désinvestissement des relations interindividuelles, certains enseignants sont rapidement tentés de penser que ces élèves issus de milieux populaires et leurs familles

n'attendent rien de l'école, ce qui est une erreur (Dubet, 1994 ; Lahire, 1995).

Dans certains cas, les discours les plus stigmatisants peuvent s'installer comme systèmes de justification chez l'enseignant (Debarbieux, 1996). Les élèves concernés le ressentent comme une humiliation. Un processus de rejet réciproque s'installe alors et constitue un facteur important de renforcement des tendances délinquantes des préadolescents, tendances qui – preuve supplémentaire du rôle clef de l'école dans la construction identitaire des jeunes – s'exacerbent particulièrement durant les périodes décisives que sont l'orientation de fin d'année et la sélection entre classes de niveaux différents en début d'année.

Les jeunes des milieux défavorisés se sentent davantage encore victimes du racisme et perçoivent de mille manières que leur destin social a, quoi qu'il arrive, peu de chances d'être meilleur que celui de leurs aînés (le père, le grand frère). Dans cette société, l'expérience et (finalement) la sélection scolaires peuvent s'avérer déterminantes dans le renforcement d'une carrière délinquante. Globalement, « s'il est vrai que certains milieux familiaux fournissent à leurs enfants des éducations socialement défavorables, ces problèmes ne se font sentir au niveau sociétal qu'après les confrontations à l'école, qui

(1) Ce qui fait justement écrire à Pierre Strobel : « Dans l'alternance et l'opposition des conceptions avancées quant aux rôles et responsabilités des parents – tantôt frappés d'incompétence, tantôt seuls responsables –, on oublie si souvent de mentionner le rôle éventuel d'innombrables tiers qui contribuent à la socialisation de l'enfant et à son inscription dans de multiples communautés dont la communauté scolaire n'est pas la moindre. Autrement dit (et par pure provocation), si l'on envisage de supprimer les allocations familiales aux parents de jeunes délinquants...

font que le jeune se fait une idée de sa position et de ses perspectives sociales » (Walgrave, 1992).

Les acteurs du système éducatif, et en tout premier lieu les enseignants, jouent un rôle très important dans la socialisation des enfants (1). Dans certains cas peut-être extrêmes, mais qui nous intéressent ici directement, l'école achève un processus d'exclusion commencé bien en amont par le contexte sociétal. Dans ces conditions, comment peut-on comprendre le rôle préventif ou limitatif des parents ?

Le contrôle parental : facteur décisif dans la prévention

Les recherches anglo-saxonnes ont évalué le rôle des différents facteurs de développement de la délinquance juvénile. Elles concluent au caractère central du contrôle parental (les auteurs américains parlent de la « supervision » parentale), associé à la qualité des relations parents-enfants. Mais elles soulignent aussi que le bon exercice de ce contrôle est bien souvent tributaire de l'environnement socio-économique des familles. Grâce aux recherches françaises plus qualitatives, on montrera les conditions dans lesquelles ce contrôle peut faire défaut.

Dans *Causes of delinquency* (1969), le criminologue Travis Hirschi définit l'attachement comme l'intériorisation de la dépendance aux parents, à leur affection et à leur approbation de la conduite. Cet attachement aux parents serait essentiel car il se traduirait, devant la situation à risque, par le fait que leur « présence psychologique » empêcherait le passage à l'acte de l'enfant. Sans la remettre nécessairement en cause, les recherches contemporaines ont montré que cette « présence psychologique » ne suffisait pas, et que le facteur décisif dans la prévention familiale de la délinquance était le contrôle actif : *supervision* (Loeber et Stouthamer-Loeber, 1986 ; Farrington, 1986 a, 1994 ; Wells et Rankin, 1988 ; Morash et Rucker, 1989 ; Rankin et Wells, 1990 ; Barnes et Farrell, 1992 ; Rankin et Kern, 1994). Toutefois, l'idée de T. Hirschi selon

laquelle le contrôle s'effectue aussi de façon indirecte, en liaison avec la bonne relation et communication parents-enfants, n'a pas été démentie.

Anticiper, détecter, surmonter les éventuels problèmes

Par « *supervision* », les auteurs anglo-saxons entendent généralement désigner le contrôle formel ou informel que les parents exercent sur les sorties de leurs enfants, sur leurs fréquentations, sur leur travail à l'école, sur leurs activités de loisirs, le fait de savoir s'ils fument ou se droguent, etc. (2). C'est grâce à la supervision que les parents sont en mesure d'anticiper, de détecter et de surmonter les éventuels problèmes de l'enfant, en l'occurrence ses comportements déviants. Il ne s'agit donc pas d'un simple contrôle comportemental. Michael Gottfredson et Travis Hirschi (1990) parlent désormais du *parental management* qui comprend trois éléments : le *monitoring* (le contrôle du comportement de l'enfant en général), la *recognition of deviant behavior* (la faculté de reconnaître et de stigmatiser ses comportements déviants dès qu'ils apparaissent) et le *appropriate punishment* (la capacité à donner des sanctions efficaces et proportionnées).

R. Larzelere et G. Patterson (1990) parviennent sur ce point aux mêmes conclusions : il faut que l'enfant sache que tel acte est proscrit, qu'il sache qu'il y a une punition prévue, que la punition soit humaine et proportionnée à l'acte, et qu'elle soit donnée fermement et rapidement. On comprend ainsi que le bon contrôle implique l'existence d'une bonne communication et d'un fort attachement. Il ne s'agit pas de contrôler pour contrôler, d'interdire pour interdire. Ceci se retrouve du reste dans plusieurs études empiriques.

Dans une étude menée à Montréal, à travers la comparaison de la délinquance auto-révélee entre un échantillon de 470 jeunes pris en charge par la justice et un échantillon de 3 070 adolescents non repérés, M. Fréchette et M. LeBlanc testent un

... faut-il, pour responsabiliser leurs éducateurs, réduire leurs salaires à proportion ? » (Strobel, 1999).

(2) On se reportera aux travaux de Riley et Shaw (1985) qui donnent à la fois le point de vue des parents et celui des adolescents. Sur le contrôle des parents au sujet de la drogue, on lira les conclusions de Bahr et alii (1993). Au sujet de la consommation d'alcool, on consultera Barnes et alii (2000).

modèle incluant, comme variables familiales, la structure de la famille, l'atmosphère générale du foyer, l'attachement aux parents, la communication dans la famille, les méthodes disciplinaires des parents et, enfin, la supervision des parents. Ils concluent que « *la supervision parentale se révèle le facteur le plus étroitement lié au niveau d'activité délinquante du mineur, quelle que soit par ailleurs la qualité de la structure ou de l'ambiance familiale. La supervision s'associe évidemment à la communication dans la famille, d'une part, et à l'attachement aux parents, d'autre part, ces deux facteurs ayant d'ailleurs fortement tendance à se renforcer mutuellement* » (Fréchette et LeBlanc, 1987).

Relations familiales : la supervision, variable clé

M. LeBlanc insistera à de nombreuses reprises : « *Le rapprochement affectif et la communication n'influencent la conduite délinquante qu'à travers la supervision* » ; « *La supervision est la variable clé, celle qui catalyse l'impact de toutes les autres caractéristiques du fonctionnement de la famille de l'adolescent* » (LeBlanc, 1988). De même, du point de vue dynamique : « *Il ressort que le développement des activités délictueuses, entre la première et la deuxième moitié de l'adolescence, réside avant tout dans l'incapacité des parents d'utiliser des moyens didactiques appropriés ; la supervision est de plus en plus relâchée et les punitions sont de plus en plus courantes. Ces moyens didactiques inappropriés sont supportés par un désinvestissement des parents et des enfants dans la vie familiale et un attachement tenu entre parents et adolescents ; cette situation, contrairement au désinvestissement, remonte à la première moitié de l'adolescence. En somme, si l'émergence de la conduite délinquante dépend de la faiblesse des moyens didactiques et des conditions difficiles de vie, son développement s'accompagne d'un désinvestissement dans la famille et résulte d'une dynamique relationnelle déficiente* ».

Ce constat du rôle central de la supervision est important à l'heure où, précisément, l'incapacité de certains parents à contrôler leurs enfants est stigmatisée dans le débat

public français. Mais il importe surtout de bien comprendre ce qui peut causer ce déficit. On vient de voir que M. LeBlanc évoque justement les conditions de vie et la dynamique relationnelle.

L'attitude parentale dépend du bien-être des parents

L'attitude parentale est, en effet, déterminée par le bien-être personnel des parents. Par exemple, les études menées par H. Wilson (1980 et 1987) en Angleterre, à partir d'échantillons de préadolescents et d'adolescents ainsi que d'interviews avec leurs mères, confirment le rôle clef de la supervision et montrent que son défaut est directement lié aux « handicaps sociaux » des parents (chômage, pauvreté) et à la situation de stress et de déstabilisation psychologique qui en résulte.

Ré-analysant des données relatives à la situation américaine des années quarante, J. Laub et R. Sampson (1988) montrent que les principaux déterminants de la consistance de la supervision parentale sont le nombre d'enfants, la délinquance ou l'alcoolisme du père, la situation de précarité économique de la famille et le statut étranger. Tous ces facteurs sont articulés autour de la situation économique : les familles très nombreuses caractérisent les milieux plus pauvres, de même que l'alcoolisme, et c'est également parmi les plus pauvres que se situent les travailleurs immigrés. Par ailleurs, les conséquences du chômage sont généralement la fermeture de la famille sur elle-même, le repli sur le présent, l'absence de projet, ce qui handicape fortement la construction du projet de l'enfant ainsi que sa réussite scolaire (Houx et Pourtois, 1989).

Finalement, le fond de l'affaire est en somme celui-ci : l'exercice d'une surveillance efficace, la capacité à repérer et stigmatiser les déviances de l'enfant, à lui administrer une sanction adéquate qu'il puisse admettre et intérioriser, sont autant d'attitudes qui supposent tout à la fois la clairvoyance et la confiance en lui du parent le plus socialement désigné dans ce rôle (généralement le

père), ainsi que la confiance et la reconnaissance de fait de ce rôle et de cette intention bienveillante du côté de l'enfant (le plus souvent le fils) qui reçoit cette surveillance et cette sanction.

Or ces deux dimensions de l'interaction père-fils, qui constitue le centre du processus, se trouvent particulièrement fragilisées par la situation de handicap dans laquelle se trouve l'ensemble de la famille, tant au niveau émotionnel qu'identitaire. Au plan émotionnel, le stress qui résulte de l'angoisse et de la honte de la dépendance socio-économique provoque généralement une dégradation des relations et de la communication dans l'ensemble de la famille, d'autant qu'il s'accompagne parfois de la dépression et de l'alcoolisme. Au plan identitaire, la situation de dépendance du père constitue un obstacle et une souffrance dans le processus d'identification du fils : il lui est alors difficile de construire un projet personnel sans le modèle valorisant que devrait lui offrir son père. Celui-ci, mortifié, balance entre les deux extrêmes du retrait et de l'autoritarisme, du laisser-faire et de la punition violente. Deux solutions tout aussi inadéquates.

Une expérience menée dans un quartier « très sensible »

Une expérience de prévention conduite par des éducateurs illustre bien cette situation (Delapierre, 1996). A la faveur d'un changement dans l'équipe locale des éducateurs, l'expérience a été conduite, en 1985, en zone dite « très sensible », dans la banlieue lyonnaise. Le quartier concerné était habité par environ 3 500 personnes, réparties dans deux ensembles HLM, quatre cités de transit et des maisons individuelles. L'expérience a débuté dans une période de tension entre les jeunes et la police, marquée notamment par les rodéos et les incendies de voitures à répétition, ainsi que par la prolifération de la petite délinquance et du vandalisme, voire des agressions. Le centre social a été fermé et le trajet du seul autobus desservant le quartier a été déplacé. Les entreprises proches du quartier envisa-

geaient la création d'une milice pour protéger leurs entrepôts régulièrement cambriolés.

Dans ce contexte, les éducateurs se sont demandé pourquoi, alors qu'ils appartiennent au même milieu social, sont logés de la même façon, qu'ils sont allés dans les mêmes écoles, et ont eu les mêmes enseignants, qu'ils ont rencontré les mêmes difficultés économiques et ont eu, en somme, les mêmes parcours sociaux, certains jeunes s'enfoncent dans la délinquance et d'autres non. Ils ont alors interrogé les parents à l'aide de questionnaires semi-directifs, afin de connaître leur perception de la vie sociale, de leur quartier et de son environnement, et de découvrir leurs préoccupations. D'emblée, ils ont constaté que les jeunes du groupe non délinquant assistaient aux entretiens, les autres non.

Le retrait social caractérise les familles de jeunes délinquants

Les éducateurs ont remarqué que la différence la plus significative entre les deux groupes résidait dans trois éléments présents seulement dans les familles de jeunes non délinquants mais absents des autres : le tissu relationnel établi dans le voisinage (relations de famille, connaissance du voisinage, participation associative voire syndicale) ; la connaissance du quartier, de sa population, de son histoire, de son évolution actuelle ; et la possession de savoir-faire appropriés dans la résolution des situations problématiques concernant les membres de la famille. Finalement, la différence se faisait sur l'inscription sociale des parents dans le quartier, d'où découlaient des capacités de régulation, de réaction, d'entraide et de contrôle. A l'inverse, les familles des jeunes délinquants se caractérisaient plutôt par le retrait social, la désertion de l'espace public, l'absence de participation dans la vie locale. Partant de ces résultats, les éducateurs définissaient leur action non plus comme un travail d'assistance ou de substitution mais comme un travail de légitimation, de médiation en vue de l'acquisition progressive par les

adultes de ces capacités sociales. Et, pour la petite histoire (mais la grande histoire est d'abord faite d'accumulation de petites histoires), les éducateurs disent que leur simple enquête a eu pour effet un renforcement de la mobilisation des adultes du quartier suivi d'une baisse de la délinquance des préadolescents.

Nombreux sont les parents qui se réfugient dans le silence

Cette histoire a-t-elle valeur de généralité ? Et, de façon générale, l'accession à la parole des parents les plus défavorisés et les plus stigmatisés n'est-elle pas un puissant facteur de leur reprise de confiance et, par là même, de leur réinvestissement éducatif ? Au cours des années quatre-vingt-dix, Catherine Delcroix a participé à la reconduite de l'expérience dans un quartier populaire de 16 000 habitants au nord de Nantes. Elle observe que *« les pères de famille confrontés à la fragilisation de leur statut développent deux types opposés de conduites. Nombreux sont ceux qui se réfugient dans le silence, cessant ainsi non seulement d'incarner la loi, mais aussi de transmettre à leurs enfants la mémoire d'une histoire personnelle souvent faite de courage et de ténacité face aux difficultés de l'existence, qui pourrait nourrir leur imaginaire. Nos observations conduisent à l'hypothèse que, privés de cette ressource symbolique que le verbe de la mère ne parvient plus à combler, beaucoup d'enfants et d'adolescents ne parviennent pas à se projeter dans l'avenir ; d'autant plus, bien évidemment, qu'ils se sentent rejetés par la situation générale du marché de l'emploi et parce qu'ils sont d'origine étrangère. D'autres pères, cependant, prennent conscience que leur rapport à leurs enfants n'est pas donné d'avance et le construisent. Ceux-là s'informent et multiplient les initiatives pour aider leurs enfants à s'insérer, entrent dans les réseaux de sociabilité communautaires et du quartier et tentent d'y mettre en œuvre leur savoir-faire spécifique »* (Delcroix, 1996).

De façon générale, l'auteur estime que les enfants évitant l'escalade de la délinquance malgré tous leurs handicaps sociaux et scolaires sont ceux qui font partie d'une

famille où l'histoire de l'émigration est énoncée et transmise (ce qui permet de l'assumer et de dépasser le mythe du retour au pays qui obstrue les perspectives d'avenir et laisse planer la menace d'un retour-punition). Par ailleurs, ces enfants font partie d'une famille qui trouve un compromis culturel entre le mode de vie français et les normes du pays d'origine, et qui les soutient dans leur réussite scolaire (les parents s'investissent car ils estiment que l'histoire de leurs enfants est aussi leur histoire).

C'est à dessein que l'on a parlé de « délinquance juvénile ordinaire » tant, dans certains milieux sociaux (chez les pauvres et les stigmatisés) plus que dans les autres (où elle existe aussi néanmoins), dans certains contextes (les tribulations des groupes de pairs) et à certains âges (essentiellement de la préadolescence au milieu de l'adolescence), elle constitue une potentialité d'investissement particulièrement ouverte pour des individus que ne singularisent aucune carence, aucune maltraitance même psychologique, en un mot, aucun fonctionnement psychopathologique (3).

La classe sociale n'a pas un effet mécanique sur la délinquance

Dans un article fameux datant de presque trente ans, Jean-Claude Chamboredon (1971) parlait à juste titre d'une délinquance « endémique » dans les milieux les plus populaires, se présentant comme *« une conséquence possible des conditions de vie et des conditions de loisirs »*, et qui résulterait surtout de la relégation scolaire. Dans son explication, la position de classe était le déterminant fondamental, celui qui entraîne tous les autres. Trente ans plus tard, les recherches confirment en bonne partie cette analyse, mais elles indiquent aussi que le « facteur classe sociale » n'exerce pas un effet mécanique sur les processus qui conduisent à la délinquance.

En fait, la délinquance ne s'enracine dans le mode de vie d'un jeune que si la réaction familiale ne parvient à pas à l'endiguer.

(3) D'après une enquête du CREDOC (1998) auprès de 515 familles, 15 % de celles contenant un enfant de plus de 11 ans se heurtent à de graves problèmes dans son éducation. Ceci donne une idée de l'étendue des situations problématiques concernées. Il faut noter que la proportion de ménages français touchés par le chômage est identique, selon un rapport du Haut conseil de la population et de la famille s'appuyant cette fois sur les données de l'INSEE (*Le Monde*, 25 septembre 1999, p. 9).

Face à un préadolescent traversant une période sensible, les parents ne doivent pas relâcher leur contrôle afin d'éviter le risque d'escalade de la délinquance (tout comme le risque de décrochage scolaire). De ce contrôle, on peut certes dire que la famille est responsable au sens où nul ne peut véritablement l'y remplacer. Pour autant, on ne saurait soutenir sérieusement que des familles exemptes de troubles psychologiques choisissent délibérément de ne rien faire et de laisser leurs enfants s'enfoncer dans un couloir où il n'y a pas de porte de sortie digne de ce nom.

L'échec social des pères peut dégrader les relations affectives et le dialogue

Dans la majeure partie des cas, le constat de l'impuissance parentale s'explique à son tour par le poids des facteurs socio-économiques. Ceux-ci ruinent les capacités de contrôle des parents, surtout des pères. Outre qu'elle peut les déstabiliser sur le plan psychologique individuel, leur situation d'échec social risque, en effet, de dégrader les relations affectives et le dialogue avec leurs enfants, et de décrédibiliser un discours normalisateur et intégrateur aux yeux de leurs enfants (le même raisonnement valant au sein des fratries où le cadet observe la trajectoire de l'aîné).

Fort de cette analyse, il est surprenant de constater combien le discours sur le délitement de la famille est présent chez des praticiens, comme les éducateurs, qui connaissent pourtant la situation socio-économique des familles. L'enquête de deux sociologues sur l'action éducative en milieu ouvert (AEMO) le souligne : « *Le milieu socio-économique dont sont issus les mineurs suivis est marqué par une précarité importante des conditions de vie : chômage, endettement, pauvreté. [...] les caractéristiques objectives des conditions de vie de ces familles semblent cependant peu participer à l'analyse des difficultés qu'elles rencontrent. Ces problèmes sont, en effet, renvoyés, selon le type d'analyse dominant, à des difficultés d'adaptation à l'ordre établi, d'insertion au système dominant dont il*

faut rechercher les causes au niveau individuel et/ou familial. Selon cette optique, violence, alcoolisme, tentatives de suicide... ne peuvent être interprétés comme les effets psychiques de la marginalisation mais comme les symptômes dont il s'agit de découvrir le sens dans l'histoire familiale » (Carra et Faggianelli, 1999). C'est bien du reste ce qui est enseigné aux éducateurs lors de leur formation.

Ainsi, M. Vaillant place-t-elle au centre de son analyse de la violence des jeunes les questions de l'évolution de la famille, de la place du père et du rapport à la loi qui se construirait à travers la relation avec ce dernier. Pourtant, lorsqu'elle se tourne vers les jeunes en question, elle écrit que « *la violence est le symptôme d'une vie souterraine puissante qui ne fait que prendre des figures différentes selon les époques. Celles d'aujourd'hui nous font rencontrer des jeunes perdus, sans grand espoir d'avenir, sans beaucoup de respect pour leurs proches, sans beaucoup de tendresse pour leur passé, sans beaucoup de considération pour celui de leurs pères et de leurs ancêtres* » (Vaillant, 1998).

La démission parentale : un thème « dans l'air »

N'est-il pas clair dès lors que ce n'est pas dans le huis clos des relations familiales interindividuelles qu'il faut chercher les causes profondes de cette fuite en avant désespérée (à quoi ressemble fort l'enfoncement dans la délinquance), mais bien plutôt dans l'ensemble de la trajectoire sociale des familles et de leurs enfants, autrement dit dans l'ensemble des déterminations qui conditionnent le mode de vie de ces familles et qui pèsent lourdement sur les relations interindividuelles en son sein ? De la même manière, comment comprendre la faveur que rencontre actuellement le thème de la démission parentale dans le discours des enseignants et des éducateurs ? (4). Outre le fait que ce thème est « dans l'air », trois raisons semblent y contribuer.

La première raison est que bon nombre des acteurs institutionnels qui reproduisent ce discours (enseignants, éducateurs, magis-

(4) Une récente enquête demandait aux instituteurs de donner « les principales raisons pour lesquelles certains enfants ne savent pas lire à l'entrée en sixième ». 70 % incriminaient les familles et leurs conditions de vie, 25 % reprenant l'idée de « démission parentale » (Lorcerie, 1999).

trats) se trouvent objectivement confrontés aux familles les plus en difficulté, celles qui cumulent les handicaps et qui sont les plus susceptibles de manifester les pathologies ou les carences impliquées dans la fabrication de la délinquance des enfants, celles dont les problèmes ont en somme le plus de visibilité institutionnelle. Qu'il s'agisse des enseignants travaillant dans les établissements les plus en difficulté, des éducateurs ou des juges pour enfants, leur fonction même les confronte principalement voire exclusivement aux situations les plus extrêmes. De là à en tirer des conclusions générales, il n'y a qu'un pas.

Des préjugés culturels issus d'une distance sociale

La deuxième raison relève de l'ordre des déterminations psychologiques collectives. Sans tomber dans certains raccourcis ultra-déterministes, il ne faut pas non plus exclure la présence de préjugés culturels issus de la distance sociale qui sépare objectivement les classes moyennes et supérieures des classes populaires. Il y a trente ans, Jean-Claude Chamboredon et Madeleine Lemaire (1970) constataient déjà que « *c'est dans les conflits qui naissent à propos des jeunes que l'on peut le mieux ressaisir tous les griefs portés contre les mœurs populaires. [...] C'est dans l'aptitude à transmettre la culture que l'on voit le signe le plus indiscutable de culture et c'est une accusation de barbarie que de dénoncer l'incapacité de donner une éducation correcte* ». De fait, l'accusation d'incapacité éducative est une très ancienne accusation portée à l'encontre des milieux les plus pauvres, comme si la misère économique et la faiblesse du niveau culturel rendaient automatiquement moins moral, moins civilisé et, au fond, moins humain. A cela, les préjugés dévalorisants liés aux représentations globalement infériorisantes des populations d'origine africaine et les distances sociale, culturelle et historique se conjuguent pour dresser un mur d'*a priori* entre « Nous » et « Eux ».

La troisième raison découle également de la distance sociale, mais cette fois d'une

façon plus directe et plus concrète. On peut dire de la délinquance ce que Bernard Lahire (1995) dit de l'école : la démission des parents est largement un mythe produit par des acteurs institutionnels qui ignorent le fonctionnement quotidien des familles. Issus massivement des classes moyennes et supérieures, les enseignants, les magistrats, les journalistes, les élus locaux ont sans doute du mal à comprendre ce que peut être la vie d'une famille ouvrière dénuée de capital scolaire (dont les parents sont parfois même analphabètes), vivant à la limite du seuil de pauvreté, dans une cité stigmatisée, lorsque l'on a de surcroît la peau bien foncée. Crainte, honte, soumission, appréhension, sont autant de motivations d'une réserve face aux institutions qui risque souvent d'être interprétée comme une négligence ou une démission.

Les familles ont une « conscience aiguë des risques encourus par leurs enfants »

Dans son enquête auprès des familles dans une cité HLM de Toulouse, C. Delcroix a rencontré un quotidien qui témoigne d'une tout autre attitude : « *ce qui frappe en premier c'est leur conscience aiguë des risques encourus par leurs enfants (échec scolaire, toxicomanie, délinquance, suicide, démoralisation, image négative d'eux-mêmes, chômage...)*. Les ménages apparaissent à la recherche constante du maintien de leurs équilibres constitutifs (dans les domaines économique, affectif, moral et social). Leur vie quotidienne est faite d'une succession de résolutions de problèmes » (Delcroix, 1999). Le premier problème est toujours de payer le loyer sans retard. Mais, trouver un soutien scolaire pour leurs enfants, économiser quelques ressources pour les fêtes, ne pas montrer sa fatigue, son découragement ou sa révolte, sont aussi des défis quotidiens.

Or, tout cela est généralement inconnu et souvent incompréhensible par ceux qui, dans leur jeunesse, ont connu sinon l'abondance, du moins ce qu'ils considèrent comme une « normalité » : ne jamais manquer de rien, avoir les mêmes nouveaux jeux que ses camarades, avoir les mêmes

fournitures scolaires, partir l'été à la mer et l'hiver au ski, être inscrit à de multiples loisirs (sports, culture), recevoir un peu d'argent de poche pour ses sorties du week-end, se voir offrir aux anniversaires et aux noëls des vêtements de marque, des appareils électriques (aujourd'hui électroniques) de loisirs sophistiqués, des vacances, l'inscription au permis de conduire et, pour les plus fortunés, un vélo puis une moby-lette et parfois ensuite la première automobile. Autant de dons « normaux » dans certains milieux sociaux, radicalement inenvisageables dans d'autres.

Eviter la « double peine » pour les parents défaillants

En fait de démission, il vaudrait mieux se demander si certains parents ont encore la possibilité d'exercer un contrôle adéquat tant leur existence est dramatiquement difficile. Jean Trépanier, professeur à l'École de criminologie de Montréal, résume bien la situation et on le laissera conclure : « *La famille demeure la base sociale à partir de laquelle l'enfant se lance dans sa carrière scolaire et sociale. Vivant dans de pénibles*

conditions de logement, durement touchés par le chômage, ressentant de façon aiguë leur échec social, les parents de milieux défavorisés sont souvent trop impliqués dans leur propre combat pour un bien-être élémentaire (quand ils ne sont pas abattus par le sentiment d'échec et d'impuissance) pour répondre adéquatement à divers besoins de leurs enfants. Ils sont moins en mesure que les autres de fournir à leurs enfants les acquis que la démarche scolaire requiert, tout comme ils sont moins capables d'intervenir avec succès auprès de l'école lorsque leurs enfants y connaissent des difficultés. Il s'ensuit une plus grande probabilité d'échecs, avec la dévalorisation de soi qui en découle, des perspectives d'avenir sombres et un sentiment d'impuissance à sortir de ce cercle vicieux. Il est alors beaucoup plus difficile au jeune de développer avec l'école et la société ces liens d'attachement et d'engagement qui peuvent le retenir de s'engager dans la délinquance » (1995). On ajoutera simplement que, dans ces conditions, il serait particulièrement injuste de sanctionner financièrement les parents défaillants. La pauvreté étant déjà à la source de leurs difficultés éducatives, de telles sanctions ressembleraient fort à une sorte de « double peine ».

Références bibliographiques

- Bahr S., Hawks R. et Wang G., *Family and religious influences on adolescent substance abuse*, **Youth and Society**, 1993, vol. 24 n° 4.
- Barnes G. et Farrell M., *Parental support and control as predictors of adolescent drinking, delinquency and related problem behaviors*, **Journal of Marriage and the Family**, 1992, n° 54.
- Barnes G., Reifman A., Farrell M. et Dintcheff B., *The effects of parenting on the development of adolescent alcohol misuse : a six-wave latent growth model*, **Journal of Marriage and the Family**, 2000, n° 62.
- Blumstein A., Cohen J., Roth A. et Visher C., **Criminal Careers and « Carrer Criminals »**, Washington, National Academy Press, vol. 2, 1986.
- Brooks-Gunn J., Duncan G., Klebanov P. et Sealander N., *Do neighborhoods influence child and adolescent development ?*, **American Journal of Sociology**, 1993, vol. 99, n° 2.
- Carra C. et Faggianelli D., *L'action éducative en milieu ouvert*, **Informations sociales**, 1999, n° 73-74.
- Chamboredon J.-C., *La délinquance juvénile, essai de construction d'objet*, **Revue française de sociologie**, 1971, vol. 12, n° 3.
- Chamboredon J.-C. et Lemaire M., *Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement*, **Revue française de sociologie**, 1970, vol. 11, n° 1.
- CREDOC, **Le partenariat entre les parents et les professionnels reste à définir**, série Consommation et mode de vie, 1998, n° 130.
- Debarbieux E., **La violence en milieu scolaire**, vol. 1 : *Etat des lieux*, Paris, ESF éditeur, 1996.
- Delapierre G., *La délinquance juvénile collective et le sentiment d'insécurité en milieu urbain*, in **Les moins de 15 ans dans les quartiers en difficulté : repères pour l'action** (collectif), Paris, FACE, 1996.
- Delcroix C., *Immigration : histoires et mémoires*, **Informations sociales**, 1996, n° 56.
- Delcroix C., *Les parents des cités : la prévention des risques encourus par les enfants*, **Annales de la recherche urbaine**, 1999, n° 83-84.
- Devrillon J., *L'enfant et ses partenaires dans la famille contemporaine*, in **Familles et politiques sociales. Dix questions sur le lien familial contemporain** (sous la dir. de Le Gall D. et Martin C.), Paris, L'Harmattan, 1996.
- Dubet F., *Les mutations du système scolaire et les violences à l'école*, **Les Cahiers de la sécurité intérieure**, 1994, n° 15.
- Duprez D. et Kokoreff M., **Les mondes de la drogue. Usages et trafics dans les quartiers**, Paris, Odile Jacob, 2000.
- Elliott D., Huizinga D. et Ageton S., **Explaining Delinquency and Drug Use**, Beverly Hills, Sage, 1985.
- Esterle-Hedibel M., **La bande, le risque et l'accident**, Paris, L'Harmattan, 1997.
- Farrington D., *Les signaux précoces de l'agir délinquant fréquent*, **Criminologie**, 1986 a, vol. 19, n° 2.
- Farrington D., *Age and crime*, in **Crime and Justice. An Annual Review of Research** (sous la dir. de Tonry M. et Morris N.), Chicago, University of Chicago Press, 1986 b, vol. 7.
- Farrington D., *Examen critique des influences environnementales et familiales de la délinquance*, **Criminologie**, 1994, vol. 27, n° 1.
- Farrington D., Barnes G. et Lambert S., *The concentration of offending in families*, **Legal and Criminological Psychology**, 1996, n° 1.
- Fréchette M. et LeBlanc M., **Délinquances et délinquants**, Québec, Gaëtan Morin, 1987.

- Gottfredson M. et Hirschi T., *A General Theory of Crime*, Stanford, Stanford University Press, 1990.
- Hill K., Howell J., Hawkins J. et Battin-Pearson S., *Childhood risk factors for adolescent gang membership : results from the Seattle Social Development Project*, *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 1999, vol. 36, n° 3.
- Hirschi T., *Causes of delinquency*, Berkeley, Los Angeles and London, University of California Press, 1969.
- Houx M. et Pourtois J.-P., *Impact de la crise économique sur le projet éducatif des parents, répercussion chez l'enfant*, in *Les thématiques en éducation familiale* (sous la dir. de Pourtois J.-P.), Bruxelles, De Boeck-Wesmael, 1989.
- Lahire B., *Tableaux de famille. Heurs et malheurs scolaires en milieux populaires*, Paris, Gallimard, 1995.
- Lanctot N. et LeBlanc M., *La participation des garçons à une bande marginale : un phénomène de sélection et d'opportunité*, *Revue canadienne de criminologie*, 1996, n° 4.
- Larzerlere R. et Patterson G., *Family management as a mediator of the longitudinal effects of socioeconomic status on early delinquency*, *Criminology*, 1990, vol. 28, n° 2.
- Laub J. et Sampson R., *Unravelling families and delinquency : a reanalysis of the Gluecks' data*, *Criminology*, 1988, vol. 26, n° 3.
- LeBlanc M., *Des années 70 aux années 80 : changements sociaux et rôle de la famille dans l'explication de la conduite délinquante des adolescents*, *Annales de Vaucresson*, 1988, vol. 28, n° 1.
- LeBlanc M., *Précocité, développement de l'activité délictueuse et de la personnalité anti-sociale*, in *Délinquance et précocité, les actes* (29^e Congrès de l'Association française de criminologie), Beauvais, ACBOP, 1995.
- LeBlanc M. et Fréchette M., *Les mécanismes du développement de l'activité délictueuse*, *Revue internationale de criminologie et de police scientifique et technique*, 1988, n° 2.
- Lepoutre D., *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages*, Paris, Odile Jacob, 1997.
- Loeber R. et LeBlanc M., *Toward a developmental criminology*, in *Crime and Justice. An Annual Review of Research* (sous la dir. de Tonry M. et Morris N.), Chicago, Chicago University Press, 1990, vol. 12.
- Loeber R. et Stouthamer-Loeber M., *Family factors as correlates and predictors of juvenile conduct problems and delinquency*, in *Crime and Justice. An Annual Review of Research* (sous la dir. de Tonry M. et Morris N.), Chicago, Chicago University Press, 1986, vol. 7.
- Lorcerie F., *Sur la mise en cause des familles par l'école*, *Informations sociales*, 1999, n° 73-74.
- Malewska-Peyre H. (dir.), *Crise d'identité et déviance chez les jeunes immigrés*, Paris, La Documentation française, 1982.
- Malewska-Peyre H., *Construction des identités et stratégies contre la dévalorisation par la xénophobie*, *Migrations-Santé*, 1997, n° 90.
- Malewska-Peyre H. et Tap P. (dir.), *La socialisation de l'enfance à l'adolescence*, Paris, Presses Universitaires de France, 1991.
- Mauger G., *La reproduction des milieux populaires « en crise »*, *Ville, Ecole, Intégration*, 1998, n° 113.
- Moffitt T., *Adolescence-limited and life-course-persistent antisocial behavior ; a developmental taxonomy*, *Psychological Review*, 1993, n° 100.
- Morash M. et Rucker L., *An exploratory study of the connection of mother's age at childbearing to het children's delinquency in four data sets*, *Crime and Delinquency*, 1989, vol. 35, n° 1.
- Mucchielli L., *Violences urbaines, réactions collectives et représentations de classe chez les jeunes des quartiers relégués de la France des années 1990*, *Actuel Marx*, 1999, n° 26.

- Patterson G. et Dishion T., *Contributions of families and peers to delinquency*, **Criminology**, 1985, vol. 23, n° 1.
- Patterson G., Debaryshe B. et Ramsey E., *A developmental perspective on antisocial behavior*, **American Psychologist**, 1989, n° 44.
- Patterson G., Reid J. et Dishion T., **Antisocial Boys**, Eugene, Castilia, 1992.
- Rankin, J. et Kern R., *Parental attachments and delinquency*, **Criminology**, 1994, vol. 32, n° 4.
- Rankin J. et Wells L., *The effects of parental attachments and direct controls on delinquency*, **Journal of Research in Crime and Delinquency**, 1990, vol. 27, n° 2.
- Reiss A., *Co-offending and criminal careers*, in **Crime and Justice. An Annual Review** (sous la dir. de Tonry M. et Morris N.), Chicago, Chicago University Press, 1988, vol. 10.
- Reiss A. et Farrington D., *Advancing knowledge about co-offending : results from a prospective longitudinal survey of London males*, **Journal of Criminal Law and Criminology**, 1991, vol. 82, n° 2.
- Riley D. et Shaw M., **Parental Supervision and Juvenile Delinquency**, London, Home Office Research and Planning Unit, 1985, n° 83.
- Rowe D. et Farrington D., *The familial transmission of criminal convictions*, **Criminology**, 1997, vol. 35, n° 1.
- Simons R., Wu C., Conger R. et Lorenz F., *Two routes to delinquency : differences between early and late starters in the impact of parenting and deviant peers*, **Criminology**, 1994, vol. 32, n° 2.
- Strobel P., *Irresponsables, donc coupables*, **Informations sociales**, 1999, n° 73-74.
- Sullerot E., **Le grand remue-ménage. La crise de la famille**, Paris, Fayard, 1997.
- Tap P., **La société pygmalion ? Intégration sociale et réalisation de la personne**, Paris, Dunod, 1988.
- Tap P., *Socialisation et construction de l'identité personnelle*, in **Marginalité et troubles de la socialisation** (sous la dir. de Malewska-Peyre H. et Tap P.), Paris, PUF, 1991.
- Trasher F., **The gang**, Chicago, University of Chicago Press, 1927.
- Trépanier J., *Les délinquants et leurs familles*, **Revue de droit pénal et de criminologie**, 1995, vol. 75, n° 2.
- Vaillant M., *L'ordinaire de la violence. De la famille à la cité*, **Espace Social. Revue de l'Association du Carrefour national de l'action éducative en milieu ouvert**, 1998, n° 5.
- Vinsonneau G., **L'identité des jeunes en société inégalitaire. Le cas des Maghrébins en France**, Paris, L'Harmattan, 1996.
- Walgrave L., **Délinquance systématisée des jeunes et vulnérabilité sociétale**, Paris, Méridiens Klincksieck, 1992.
- Wells L. et Rankin J., *Direct parental control and delinquency*, **Criminology**, 1988, vol. 26, n° 2.
- Wilson H., *Parental supervision : a neglected aspect of delinquency*, **British Journal of Criminology**, 1980, vol. , n° 3.
- Wilson H., *Parental supervision re-examined*, **British Journal of Criminology**, 1987, vol. 27, n° 3.